



**Comité Technique National
4 juillet 2019**

-

**Pilotage centralisé de la filière
Maîtrise des Risques**

Sommaire

1. Contexte	3
2. L'organisation actuelle	3
2.1 En centre financier :	3
2.2 A la Direction Opérationnelle Paiements	4
2.3 Au Réseau	4
3. L'organisation cible	5
3.1 En Centres Financiers	5
3.2 A la Direction Opérationnelle Paiement	6
3.3 Au réseau	6
4. Les effectifs	7
4.1 Effectifs actuels	7
4.1.1 En Centres Financiers	7
4.1.2 A la Direction Opérationnelle Paiements	7
4.1.3 Au Réseau	7
4.2 Effectifs Cible	8
4.2.1 En Centres Financiers	8
4.2.2 A la Direction Opérationnelle Paiements	8
4.2.3 Au Réseau	8
5. Modalités d'accompagnement des collaborateurs	8
5.1 Principes d'accompagnement	8
5.1.1 Services Financiers	8
5.1.2 Réseau	9
5.2 Le Dialogue social	10
6. Projet de décision	11

1. Contexte

La Banque Postale a lancé en 2018 un projet de renforcement de la filière maîtrise des risques visant à mettre en conformité La Banque Postale avec :

- des évolutions de gouvernance interne suite aux orientations données par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) portant notamment sur l'indépendance des fonctions de gestion du risque ;
- les recommandations de la Banque Centrale Européenne (BCE), dans son rôle de régulateur, sur le dispositif de gestion des Risques Opérationnel portant sur la nécessité de renforcer structurellement la Direction des Risques Opérationnels (DRO) afin d'accomplir pleinement ses missions, dans l'ensemble des entités du Groupe.

Dans ce contexte, **l'organisation de la filière Maîtrise du Risque opérationnel et Contrôle permanent est amenée à évoluer.**

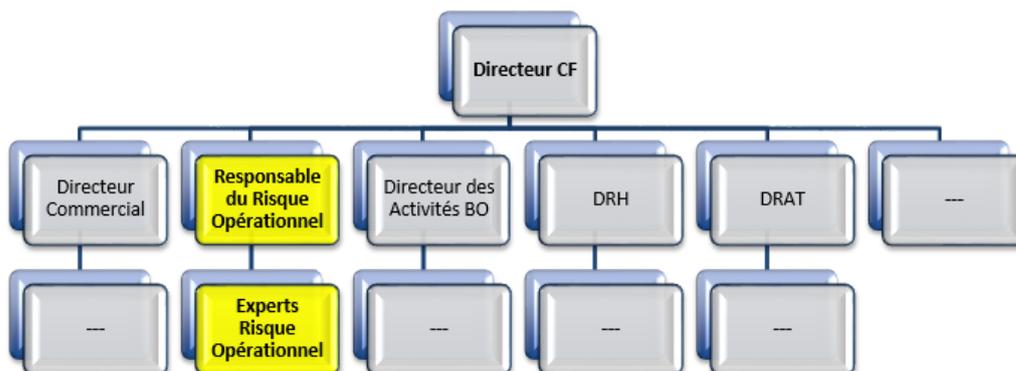
Les objectifs du projet sont :

- d'assurer l'indépendance des fonctions de maîtrise des risques ;
- de construire une filière risque intégrée afin d'assurer une maîtrise de l'ensemble des risques au sein du groupe ;
- d'adapter le fonctionnement et le dimensionnement de la filière à l'évolution des activités ;
- de se conformer aux exigences des superviseurs (BCE) et de répondre aux constats de l'Inspection Générale.

Par ailleurs, le projet contribue à la professionnalisation des équipes ainsi qu'au développement des compétences et des parcours de carrière. Il renforce également les coopérations existantes entre les acteurs d'une même filière.

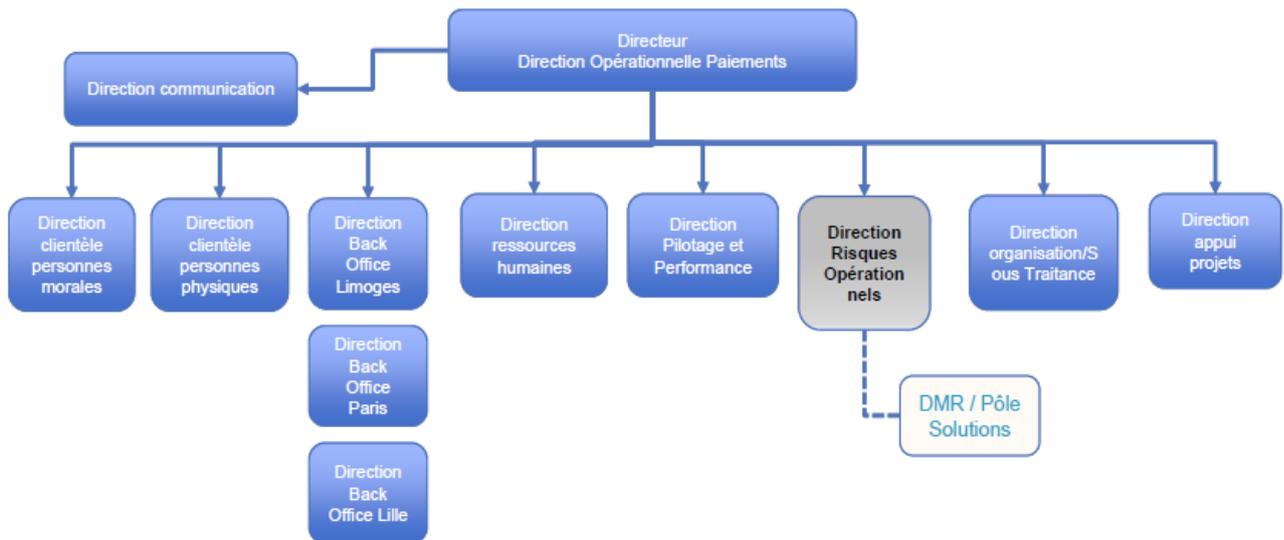
2. L'organisation actuelle

2.1 En centre financier :

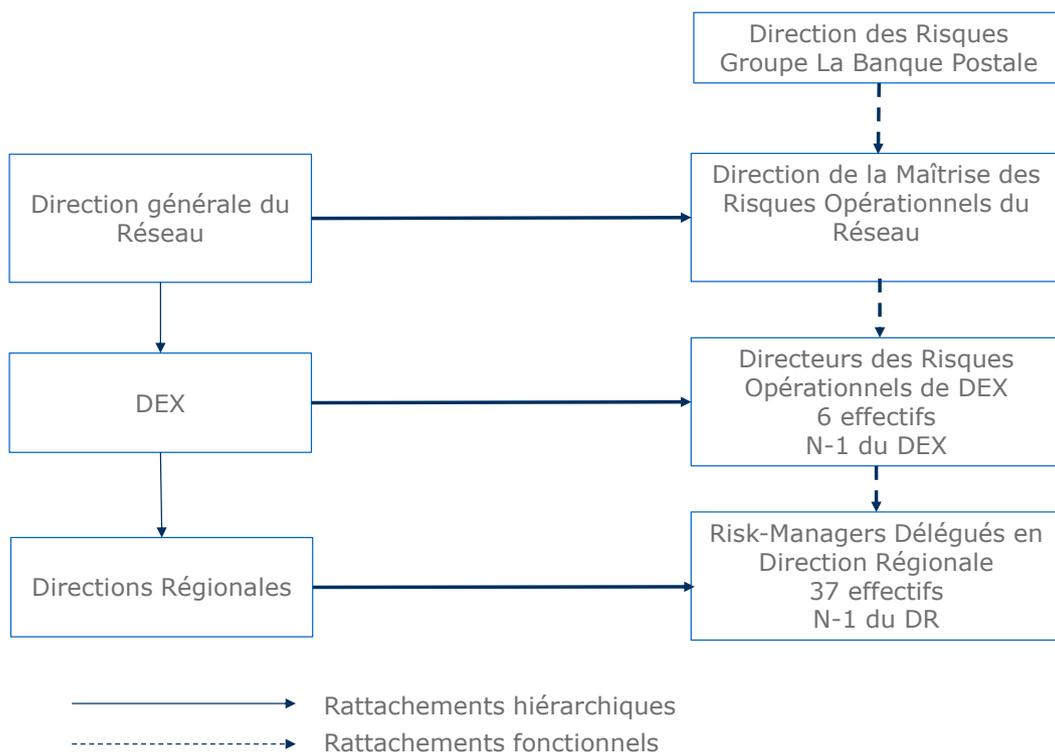


- Le Responsable Risque Opérationnel (RRO) est rattaché hiérarchiquement au Directeur du Centre, il participe au CODIR (cf. CDSP de mai 2016 sur la nouvelle gouvernance des Centres)

2.2 A la Direction Opérationnelle Paiements



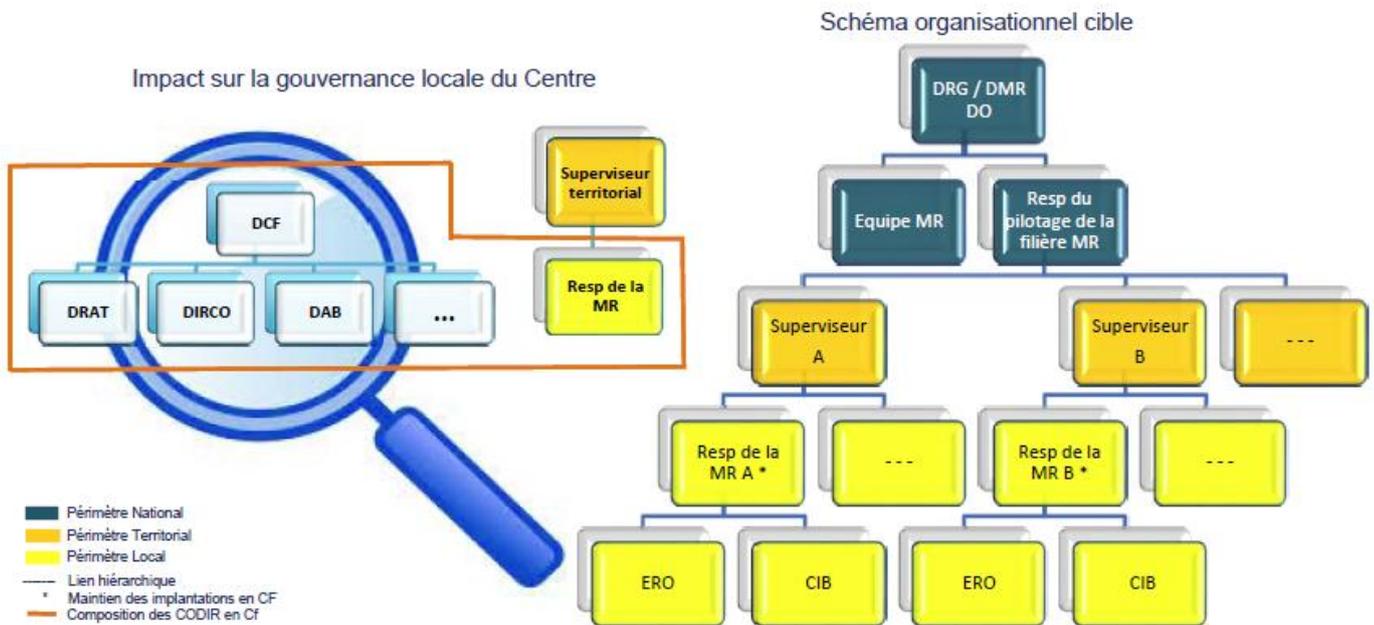
2.3 Au Réseau



3. L'organisation cible

3.1 En Centres Financiers

Le nouveau schéma organisationnel cible en territoire :



A noter : les collaborateurs CIB et RCIB sont déjà rattachés administrativement au NOD de la DSF.

Le Responsable du Contrôle Interne Bancaire (RCIB) devient **Superviseur Territorial en charge de la Maîtrise des Risques (STMR)** rattaché au Responsable du pilotage de la filière Maîtrise des Risques de la DO

Le Responsable Risques Opérationnels (RRO) devient **Responsable de la Maîtrise des Risques (RMR)** rattaché au **Superviseur Territorial en charge de la Maîtrise des Risques**. Sa portée managériale s'étend afin de réintégrer dans son périmètre le Contrôle permanent

Les ERO et les CIB conservent leur fonction actuelle :

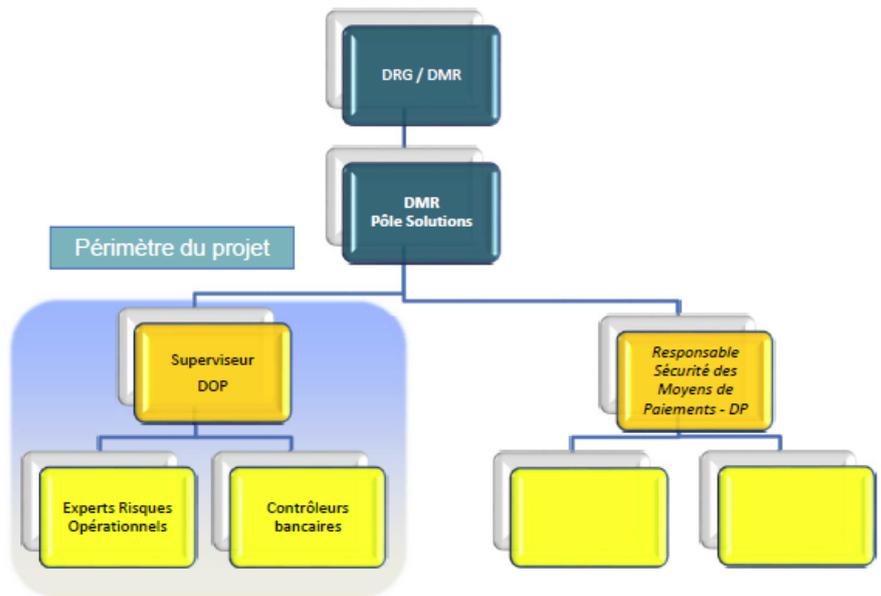
- Les ERO restent rattachés hiérarchiquement au Responsable de la Maîtrise des Risques (pas de changement managérial)
- Les CIB seront rattachés au Responsable de la Maîtrise des Risques

3.2 A la Direction Opérationnelle Paiement

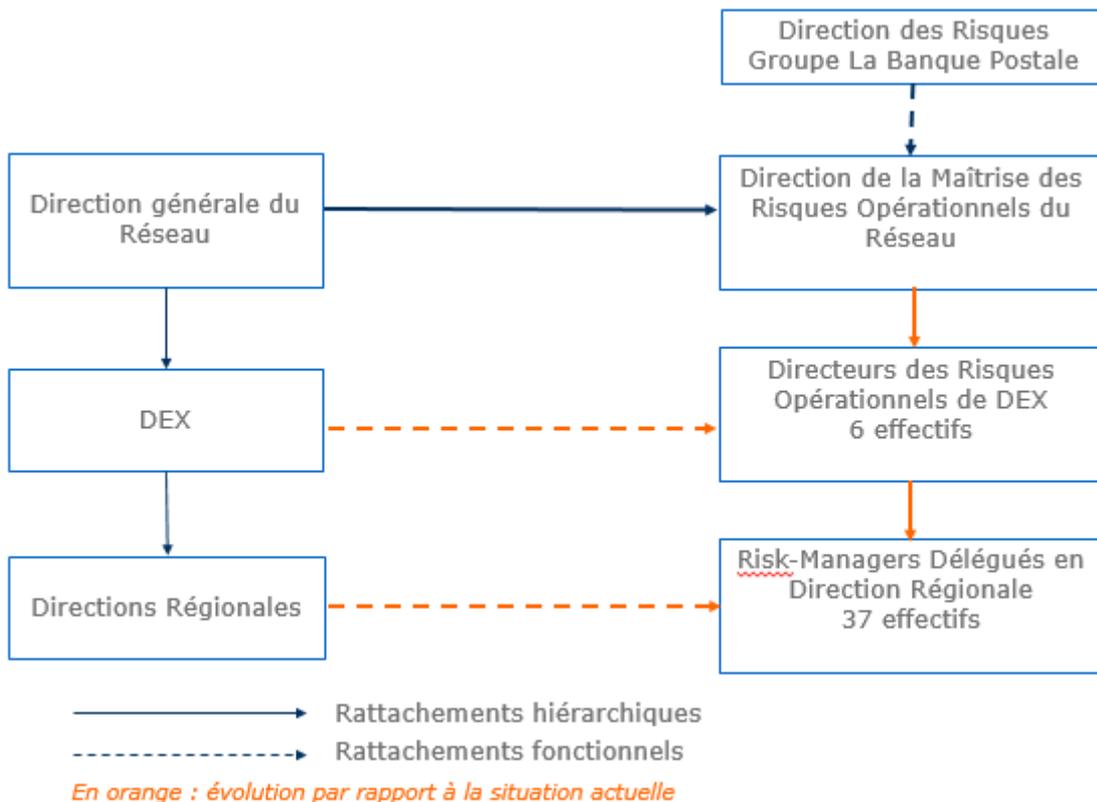
Impact sur les fonctions :

- Le **Responsable Risques Opérationnels** devient **Superviseur Territorial en charge de la Maîtrise des Risques (STMR)** rattachée à LA Direction Maîtrise des Risques du Pôle Solutions (Notion de Multi-Sites et Périmètre Moyens de Paiements)
- Pas d'impact sur les fonctions **Expert Risques** et **Contrôleur Bancaire**
- Non concerné par la fonction de **RCIB**

- Périmètre National
- Périmètre Territorial
- Périmètre Local
- Lien hiérarchique
- * Maintien des implantations en CF
- Composition des CODIR en Cf



3.3 Au réseau



4. Les effectifs

4.1 Effectifs actuels

4.1.1 En Centres Financiers

CAP Emplois au 31/12/2018

Plaque Territoriale	Superviseur	Responsable	ERO/CIB	Total
NORD EST	1	5	20	26
OUEST	2	8	20	30
SUD EST	1	6	15	22
SUD OUEST	1	5	15	21
DO siège				0
Total	5	24	70	99
total hors DOM	5	20	65	90

4.1.2 A la Direction Opérationnelle Paiements

Fonction	Féminin	Masculin	Total	
Contrôleur interne Bancaire		1	1	2
Expert Risque Opérationnel		2		2
Responsable Gestion des Risques opérationnels		1		1

Fonction / Classe Niveau	III-2	III-3	IV-A	Total général	
Contrôleur interne Bancaire		1	1	2	
Expert Risque Opérationnel			2	2	
Responsable Gestion des Risques opérationnels				1	1

4.1.3 Au Réseau

L'effectif actuel au Réseau est le suivant :

- 6 Directeurs des Risques Opérationnels en DEX
- 35 Risk-Managers Délégués en Direction Régionale (pour 37 postes).

4.2 Effectifs Cible

4.2.1 En Centres Financiers

CAP Emplois prévisionnel au 31/12/2019

Plaque Territoriale	Superviseur	Responsable	ERO/CIB	Total
NORD EST	1	5	15	21
OUEST	1	8	19	28
SUD EST	1	6	15	22
SUD OUEST	1	5	12	18
DO siège		1	1	2
Total	4	25	62	91
total hors DOM	4	21	58	83

4.2.2 A la Direction Opérationnelle Paiements

Sur la base des effectifs actuels, un poste d'Expert Risques Opérationnels et un poste de Contrôleur Bancaire seront créés en 2019.

4.2.3 Au Réseau

Ce projet n'entraîne pas d'évolution du nombre de postes : la cible reste de 6 Directeurs des Risques Opérationnels en DEX et de 37 Risk-Managers Délégués en Direction Régionale.

5. Modalités d'accompagnement des collaborateurs

5.1 Principes d'accompagnement

5.1.1 Services Financiers

Les personnels en question continueront à bénéficier des accords en vigueur et notamment AMB 3.

Une phase d'attention, sous la responsabilité des DRH de NOD et en lien avec la DRHOSF sera proposée à chaque collaborateur.

Le transfert des collaborateurs concernés vers le NOD Direction des Services Financiers ne bloquera ou ne freinera pas les possibilités de parcours professionnels, notamment au sein des Centres financiers. Ils seront alors accompagnés par les acteurs de l'évolution professionnelle.

Le principe de continuité de la proximité RH est affirmé pour ces collaborateurs. Pour ce faire, un contrat de service entre la DSF et les directions RH des centres garantit le maintien des prestations RH de proximité.

Des moments d'échanges et de partage du sens seront également organisés par le NOD DSF suite à la CDSP nationale (*ETC d'accueil sur site par l'équipe RH du NOD Siège DSF: présentation du NOD DSF et de la gestion RH de proximité*).

Les personnels recevront individuellement un courrier les informant du changement de rattachement administratif.

La bascule du nouveau rattachement hiérarchique est prévue au 1^{er} septembre 2019 avec :

- Un état des lieux des effectifs en fonction du CAP emploi ;
- La sortie administrative des effectifs du Risque Opérationnel (ERO et RRO) des Centres financiers ;
- L'entrée et le rattachement fonctionnel des effectifs du Risque Opérationnel au NOD DSF (Direction des Services Financiers) ;
- Le rattachement hiérarchique de l'ensemble des effectifs du Risque Opérationnel et du Contrôle Permanent à la DMR (Direction de la Maitrise du Risque).

Cette bascule sera encadrée par une convention de services concernant la proximité RH (médecin du travail, conseiller en évolution professionnelle, assistant social) entre le NOD DSF et les Centres Financiers qui hébergent l'activité Risque Opérationnel.

Ce changement de NOD administratif n'entraînera aucune conséquence sur l'implantation géographique des collaborateurs du Risque Opérationnel au sein des Centres financiers actuellement hébergeurs.

5.1.2 Réseau

L'accompagnement a eu lieu via une communication managériale auprès des collaborateurs concernés :

- A partir du 13 février 2019 pour les Directeurs des Risques Opérationnels via les DEX
- A partir du 13 février 2019 également pour les Risk-Managers Délégués via les DR

Ce qui restera inchangé les collaborateurs :

- La raison d'être et les missions des Risk-Managers Délégués et des Directeurs des Risques Opérationnels de DEX sur les risques opérationnels ;
- Leur participation aux CODIR de DR et aux CODEX, en tant que Risk Managers Délégués des DR et des DEX ;

- Le périmètre d'activités qui correspond à l'ensemble des risques du Réseau, bancaires et non bancaires ;
- Le rattachement administratif de l'ensemble des collaborateurs (Risk Managers Délégués, Directeurs des Risques Opérationnels, Directeur de la Maîtrise des Risques Opérationnels) est maintenu au Réseau La Poste ;
- Le lieu de travail des collaborateurs est inchangé.

Ce qui évoluera :

- Le rattachement des Risk Managers Délégués aux DR et des Directeurs des Risques Opérationnels aux DEX devient fonctionnel, avec un rattachement hiérarchique des Risk Managers Délégués aux Directeurs des Risques Opérationnels de DEX et des Directeurs des Risques Opérationnels de DEX à la Direction de la Maîtrise des Risques Opérationnels du Réseau.

La mise en œuvre du projet est prévue au 1^{er} septembre 2019.

5.2 Le Dialogue social

Le pilotage centralisé de la filière lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a été abordé lors de la CDSP Services Financiers du 15 février 2019.

Par ailleurs, une information a été apportée sur le périmètre Réseau à l'occasion de la CDSP SF/Réseau du 15 février 2019.

Un parcours social local a été effectué ensuite dans chacune des entités concernées et ce dans le respect de la méthode de conduite du changement (cf. annexe).

6. Projet de décision

Article Premier

A compter du 1^{er} septembre 2019, les effectifs et activités des Experts Risque Opérationnel (ERO) et Responsable du Risque Opérationnel (RRO) des centres financiers sont transférés au NOD Siège Direction des Services Financiers (DSF).

Au Réseau, les Risk Managers Délégués en DR sont rattachés hiérarchiquement aux Directeurs des Risques Opérationnels de DEX et les Directeurs des Risques Opérationnels en DEX sont rattachés à la Direction de la Maîtrise des Risques Opérationnels du Réseau.

Le rattachement des Risk Managers Délégués aux DR et des Directeurs des Risques Opérationnels aux DEX devient fonctionnel.

Article Deux

Ces transferts et rattachements n'ont pas d'impact sur le statut et les conditions de travail des personnels concernés.

En particulier, pour les Services Financiers, les agents concernés continueront à bénéficier de toutes les dispositions prévues par l'accord « Avenir des Métiers Bancaires des Centres financiers et nationaux 2016-2020 ».

Article Trois

La présente décision fera l'objet d'une publication sur Memoscope.